

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

ID: 064-246400337-20210921-D2021_105-DE



Délibération n°2021-105

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE (Séance du 21 septembre 2021)

<u>Date de convocation</u>: 3 septembre 2021 Nombre de délégués en exercice: 33 Nombre de délégués présents: 29 Nombre de délégués votants: 30 Le Conseil Communautaire de la Vallée d'Ossau, s'est réuni le mardi 21 septembre 2021 à 18 heures, au nombre prescrit par la loi, au siège de la CCVO, 1 Avenue des Pyrénées à Arudy, sous la présidence de M. CASAUBON Jean-Paul, Président.

<u>Présents titulaires</u>: Mmes MOURTEROT, BERGES, CANDAU, LAHOURATATE, GANTCH, BLANCHET, BARRAQUE, POUEYMIROU-BOUCHET, TOULOU, MOULAT et M. AUSSANT, CASAUBON, BEROTLARTIGUE, REGNIER, BARBAN, BONNEMASON, MARTIN, CARRERE, SASSOUBRE, CARREY, CASADEBAIG, MONGAUGE, LABERNADIE, GABASTON, SANZ et GARROCQ.

Présents suppléants : Mmes LOUSTAU, POEYMEDOU et M. MIRO

Absents ou excusés: Mmes CASSOU et M. ESQUER, VISSE, LEGLISE.

Pouvoir: Mme CASSOU à M. CASADEBAIG

Secrétaire de séance : Mme GANTCH

<u>OBJET : MOBILITE-APPEL A PROJETS ADEME AVELO2 - CANDIDATURE A L'APPEL A PROJETS AVELO 2 DE L'ADEME</u>

RAPPORTEUR: Fernand MARTIN, Vice-président

- Vu l'appel à projets « AVELO 2 » lancé le 3 mars 2021 par l'ADEME (Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie).
- Considérant la candidature de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau à l'appel à manifestation relatif à la « définition et mise en œuvre de politiques cyclables de proximité porté par le Département des Pyrénées-Atlantiques (voir délibération n°2021-55 du 8 avril 2021).
- Considérant le travail de réflexion et de concertation relatif au volet « services » du Plan vélo pour la Vallée d'Ossau mené par la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau dans le cadre de :
 - Un atelier de la commission Environnement Mobilité.
 - Une consultation publique en ligne.
 - Un atelier de travail avec les élus des communes.
 - Une réunion avec des associations représentatives.
 - Une réunion avec les socio-professionnels de la vallée.
- Considérant que les conclusions de la concertation ont conduit à la définition du plan d'actions pour la mise en œuvre de services visant à développer la pratique du vélo au quotidien suivant :

Axe 1: Etudes:

- Finalisation de l'élaboration du schéma directeur cyclable.
- Etude de maîtrise d'œuvre opérationnelle d'aménagement sur les itinéraires du schéma cyclable (jusqu'à sollicitation des entreprises).

Axe 2: Services:

- Edition de cartes et guides.
- Panneautage des itinéraires.
- Installation de bornes de réparation.
- Installation d'arceaux de stationnement (abris et box hors AAP).
- Location moyenne ou longue durée de vélos.
- Borne de VAE en libre-service (expérimental gare de Buzy).
- Aide à l'achat de VAE.
- Service de marquage « bicycode ».
- Service d'entretien.

Envoyé en préfecture le 27/09/2021

Reçu en préfecture le 27/09/2021

Affiché le

ID: 064-246400337-20210921-D2021_105-DE

Axe 3: Animation et promotion:

- Organisation d'un évènement lors de la Fête du vélo.
- Actions auprès des scolaires.
- Vélo-école de remise en selle multigénérationnelle.
- Sensibilisation en entreprise (plans mobilité entreprise).
- Campagnes de sensibilisation.
- Mise à disposition de triporteurs électriques.

Axe 4 : Ingénierie territoriale :

- Recrutement d'un chargé de mission (1 ETP sur 3 ans) pour :
 - Piloter l'aménagement des itinéraires cyclables.
 - Mettre en œuvre les services aux usagers.
 - o Promouvoir le vélo par des actions de sensibilisation.
 - o Accompagner les Plans de mobilité entreprise (PdME).
- Considérant que l'appel à projet en question permet, pour une durée maximale de 3 ans :
 - Un taux maximal d'aide de 50%, dans la limite de 200 000 €par porteur de projet et 100 000 € par axe, pour :
 - Axe 1 : la réalisation d'études en vue de la construction d'une stratégie de développement d'aménagements cyclables.
 - o Axe 2 : l'expérimentation de services vélo.
 - o Axe 3 : l'animation et la promotion de politiques cyclables intégrées à l'échelle du territoire.
 - Un montant maximal forfaitaire de 30 000 € d'aide par ETP par an (dans la limite de 3 ans) pour les dépenses internes de personnel liées à la mise en œuvre du programme d'action (postes de chargé de mission).
 - Une aide maximale de 100% des dépenses éligibles plafonnée à 15 000 € par création de poste pour l'équipement nécessaire à l'exercice de l'activité du chargé de mission.
- Considérant le plan de financement prévisionnel suivant :

PLAN DE FINANCEMENT PREVISIONNEL (3 ans)					
DEPENSES		Montant HT	RECETTES	Montant HT	%
Axe 1 : Etudes		46 700 €	ccvo	155 020 €	41%
- Etudes		46 700 €	ADEME	182 260 €	49%
Axe 2 : Expérimentation services vélo		173 430 €	Département	37 750 €	10%
- Dépenses de personnel		3 480 €			
- Dépenses d'équipement		169 950 €			
Axe 3 : Animation et promotion		48 000 €			
- Actions d'animation		39 000 €			
- Actions de formation - communication		9 000 €			
Axe 4 : Ingénierie territoriale		106 900 €			
- Dépenses de personnel		105 000 €			
- Dépenses d'équipement		1 900 €	=	7	
	TOTAL	375 030 €	TOTAL	375 030 €	100%

Il est proposé que, en vue de la mise en œuvre du plan d'actions du volet « services » du Plan vélo pour la Vallée d'Ossau, la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau se porte candidate à l'appel à projets AVELO 2 de l'ADEME et de solliciter les niveaux maximaux d'aide.

Le rapport entendu,

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- ADOPTE le présent rapport ;
- APPROUVE ce projet ;
- AUTORISE le Président à déposer auprès de l'ADEME la candidature de la Communauté de Communes de la Vallée d'Ossau pour l'appel à projets AVELO 2 et effectuer toutes les démarches administratives nécessaires à l'obtention des aides.

Le Président Jéan-Paul CASAUBON